



Conseil fiscal

Vous pouvez autoriser un représentant en direct! Essayez-le dès aujourd'hui.

Le saviez-vous?

Vous pouvez autoriser votre représentant en direct s'il s'est inscrit auprès de notre service **Représenter un client**. En autorisant votre représentant en direct, vous lui accordez un accès instantané et sécurisé aux renseignements requis pour remplir votre déclaration de revenus et de prestations et effectuer certaines opérations en votre nom. Vous pouvez autoriser un représentant en direct 7 jours par semaine. Vous pouvez également modifier ou annuler l'autorisation de votre représentant, et ce, en tout temps.

Vous n'avez qu'à ouvrir une session dans le service Mon dossier, à sélectionner l'option « Autoriser mon représentant » et à effectuer les quatre étapes faciles. Dans le cas des entreprises, elles peuvent ouvrir une session dans le service Mon dossier d'entreprise pour autoriser leur représentant.

Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/mondossier ou le www.arc.gc.ca/mondossierentreprise.

